Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le

ID: 035-233500016-20180622-18_DIL_01-DE

REGION BRETAGNE

n°18_DIL_01

CONSEIL REGIONAL 22 juin 2018 DELIBERATION

Rendu compte de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/07/2017 au 15/05/2018

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 mai 2018, s'est réuni le vendredi 22 juin 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents: Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE (à partir de 12h10 jusqu'à 14h) Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 12h30), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 14h puis à partir de 16h30), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (de 11h à 17h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 20h), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (de 15h20 à 17h35), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h2o), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (jusqu'à 14h), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 13h10 puis à partir de 15h15), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h30), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 19h45), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h2o), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 18h15), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h50), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 18h25), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h35), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (de 9h00 à 11h00, puis après 11h45), Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 16h15), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le

LAHELLEC), Madame Fanny CHAPPE (pouvoir donné à Monsieur Andrance 14h), Monsieur Mara COATANEA (pouvoir donné à Monsieur K

après 14h), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karini Giricelle a partir 12h30), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h à 16h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h00 puis à partir de 17h à Monsieur Olivier ALLAIN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON jusqu'à 15h20 puis à partir de 17h35), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILIVIC à partir de 14h00), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN de 13h10 à 15h15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 16h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC jusqu'à 16h30 puis à Madame Laurence FORTIN), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 19h45), Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 18h2o), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 18h15). Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 18h50), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 18h25), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Madame Virginie d'ORSANNE de 11h00 à 11h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 18 juin 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional;

Avaient donné pouvoir : Monsieur Éric BERROCHE (pouvoir

Et après avoir délibéré;

16h15).

<u>A pris acte</u> du rapport, joint en annexe, relatif aux baux contractés dans le cadre de la délégation du président en matière de louage de choses du 01/07/2018 au 15/02/2018.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2018 Reçu en préfecture le 02/07/2018 Affiché le

ID: 035-233500016-20180622-18_DIL_01-DE

18/04/2018

LISTE DES BAUX, CONVENTIONS ET AVENANTS CONCLUS PAR LA RÉGION BRETAGNE DU 01/07/2017 A

Nature de l'acte Objet de l'acte Conditions financières Date de signature Durée Renouvellement du bail pour le Point Région de Rennes loyer annuel de 46 257,73 € HT hors Bail de sous location 1 an du 1er oct 2017 au 30 sept 2018 19/07/2017 boulevard de la Tour d'Auvergne. charges Mise à disposisition par le Département 29 d'un espace de 312 m² lover annuel de 29 989 € Convention de mise à 1 an renouvelable du 1er sept 2017 au et stationnement pour accueillir les agents du service transport à hors charges 15/09/2017 disposition 31 aout 2029 Ouimper rue Kerhuel . A comper du 1er janvier 2018 Mise à disposisition par le Département 56 d'un espace de 426 m² loyer annuel de 68 184 € Convention de mise à pour accueillir les agents du service transport à Vannes rue St hors charges 6 ans du 1er sept 2017 au 31 déc 2022 21/09/2017 disposition A comper du 1er janvier 2018 Tropez. Mise à disposition par le Département 56 au profit de la Région Convention de mise à d'un parking de 16 places rue St Tropez à Vannes pour les agents loyer annuel de 7 680 € 6 ans du 1er janv 2018 au 31 déc 2023 22/02/2018 disposition du service transport. Mise à disposisition par le Département 22 d'un espace de 400 m² loyer annuel de 48 000 € Convention de mise à 1 an renouvelable du 1er sept 2017 au pour accueillir les agents du service transport à St Brieuc place Cl hors charges 16/10/2017 disposition 31 aout 2029 de Gaulle. A comper du 1er janvier 2018 Mise à disposition par le Département 22 de 3 places de 1 an renouvelable du 1er janv 2018 au Convention de mise à 1500 € par an 31/01/2018 disposition stationnement ilot de Gaulle à St Brieuc. 31 aout 2029 Renouvellement bail "vitrine" Maison de la Bretagne rue de lover annuel de 55 000 € HT 3 ans renouvelable 1 fois du 06 juin Bail de droit commun 12/12/2017 l'Arrivée à Paris. hors charges 2017 au 05/06/2023 Mise à disposition par la Région au profit de Bretagne L'activité de l'association présentant Avenant à une convention de Développement Innovation d'un bureau à Lorient dans le cadre de un intérêt public régional, la mise à 1 an renouvelable sans que la durée 12/03/2018 la promotion des énergies renouvelables. Fin de la mise à mise à disposition disposition est consentie à titre totale ne puisse excéder 9 ans. disposition d'un bureau à Brest. gratuit. mise à disposition consentie à titre Mise à disposition au profit du département 56 de 4 places de gratuit en contrepartie la Région stationnement sur le parking de la gare maritime de Quiberon (Convention de mise à 1 an renouvelable du 13 mars 2018 au bénéficie de badges d'accès au 13/03/2018 pour les agents du dpt effectuant des déplacements sur les îles dans disposition 12 mars 2028 parking de l'hotel du Département à le cadre de leurs missions). Vannes Mise à disposition par la ville de Quimper d'un bureau permettant Convention d'occupation mise à disposition consentie à titre 2 ans du 14 mars 2018 au 13 mars d'accueillir les services territorialisés (développement territorial 14/03/2018 temporaire gratuit 2020 économie, formation). Location d'un bureau par Lannion Communauté pour accueillir les 6 ans du 1er avril 2018 au 31 mars bail consenti à titre gratuit Bail de droit commun 28/03/2018 services territorialisés (développement territorial économie). Loyer annuel 8 000 € pas de Location de bureaux pour le Club de la Presse - 9 rue Martenot à 10 ans du 1er juillet 2018 au 30 juin

Bail de droit commun

Rennes

charges

2028